

## **Le gouvernement du Canada annonce une exemption d'intérêts pour les Premières Nations par le biais de l'Autorité financière des Premières Nations**

De : [Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada](#)

### **Communiqué de presse**

Le 2 juin 2020 — Ottawa (Ontario) — Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada

L'honorable Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne Autochtones, a annoncé aujourd'hui que les Premières Nations qui ont contracté des prêts auprès de l'Autorité financière des Premières Nations (AFPN) bénéficieront d'une exemption d'intérêts à la suite d'un investissement de 17,1 millions de dollars du gouvernement du Canada.

La pandémie de COVID-19 a des répercussions importantes sur les familles, les communautés et les entreprises des Premières Nations. Les mesures mises en place pour protéger la santé de l'ensemble de la population canadienne ont également des incidences sur les sources de revenus qui servent à payer les intérêts et le capital des prêts contractés pour soutenir le développement communautaire, comme les initiatives visant à construire des projets d'infrastructure dans les réserves.

Pour faire face aux répercussions sur ces Premières Nations, le gouvernement du Canada travaille en collaboration avec l'Autorité financière des Premières Nations afin d'accorder une aide financière qui permettra aux Premières Nations de se concentrer sur les besoins de leurs collectivités en matière de santé et de sécurité durant la pandémie de COVID-19.

Ce financement aidera directement les Premières Nations à maintenir leur stabilité financière et à atténuer les répercussions économiques de la COVID-19, ainsi qu'à affecter leurs ressources financières limitées à d'autres besoins essentiels pendant cette crise. De plus, les sommes investies serviront à appuyer la stabilité du régime de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* et la cote de crédit de l'Autorité financière des Premières Nations, qui a récemment été rehaussée.

L'Autorité financière des Premières Nations est une société sans but lucratif, gérée par des Autochtones, qui fournit aux gouvernements des Premières Nations l'accès à des prêts à long terme à des taux d'intérêt préférentiels pour la construction d'infrastructures essentielles et pour le développement économique. On prévoit que cet investissement permettra d'apporter un soutien financier à 58 emprunteurs des Premières Nations.

L'Autorité financière des Premières Nations joue un rôle important du fait qu'elle aide les Premières Nations à exercer leur compétence financière en leur permettant l'accès à des capitaux au profit de leurs communautés. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'exemption d'intérêts, les Premières Nations peuvent communiquer directement avec l'Autorité financière des Premières Nations.

### **Citations**

« Nous savons que les communautés des Premières Nations sont confrontées à des défis particuliers dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. Nous reconnaissons que nous pouvons soutenir les Premières Nations en accordant une flexibilité financière accrue durant cette période difficile. De nombreuses Premières Nations ont besoin d'aide financière pour continuer à offrir du soutien essentiel à leurs membres. En travaillant avec l'Autorité financière des Premières Nations, nous avons été en

mesure de créer des initiatives particulières telles que l'aide financière pour les communautés et nous avons adapté l'aide financière fédérale de large portée afin de mieux appuyer les Autochtones au Canada et les entreprises autochtones à répondre à leurs besoins. »

L'honorable Carolyn Bennett, M.D., C.P., députée  
Ministre des Relations Couronne-Autochtones

« En travaillant en partenariat avec les principales institutions autochtones, notamment l'Autorité financière des Premières Nations (AFPN), nous nous assurons que les initiatives fédérales apportent le soutien dont les communautés autochtones ont besoin. Cet investissement permettra à l'AFPN d'accorder des exonérations d'intérêts aux communautés des Premières Nations afin qu'elles puissent se concentrer sur la sécurité de leurs membres pendant la COVID-19. »

Gary Anandasangaree, député  
Secrétaire parlementaire de la ministre des Relations Couronne-Autochtones

« Le soutien du Canada est un pas en avant pour les gouvernements des Premières Nations qui relèvent de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* et dont les sources de revenus sont particulièrement touchées par la COVID 19 et les mesures d'éloignement social. Nous avons bon espoir que le Canada continuera à travailler avec l'Autorité financière des Premières Nations et les autres institutions financières des Premières Nations à l'élaboration d'options de relance économique à mesure que le Canada sort de la pandémie. Jusqu'à maintenant, les membres de l'AFPN ont utilisé les fonds de leur prêt pour entreprendre des projets qui ont permis la création de plus de 9 000 emplois qui stimulent la croissance de l'économie canadienne. Ces fonds leur permettront de continuer à veiller à ce que leurs communautés soient en sécurité et en bonne santé et qu'elles soient prêtes à participer à la reprise économique. »

Ernie Daniels, CPA, CGA, CAFM  
Président/PDG de l'Autorité financière des Premières Nations

### Faits en bref

- La *Loi sur la gestion financière des premières nations* est une loi habilitante en vertu de laquelle les Premières Nations peuvent faire progresser leur autodétermination et produire de nouvelles sources de revenus en exerçant à leur propre rythme leur compétence en matière financière.
- L'Autorité financière des Premières Nations a permis aux Premières Nations d'avoir accès à plus de 833 millions de dollars de financement abordable à long terme pour la construction d'infrastructures essentielles et pour le développement économique. Elle a récemment vu sa cote de crédit rehaussée (Aa3), ce qui se traduira par des économies accrues pour les emprunteurs des Premières Nations.
- L'investissement annoncé aujourd'hui s'ajoute aux 380 millions de dollars affectés au Fonds de soutien aux communautés autochtones, qui vise à aider les communautés autochtones à prévenir la COVID-19, à s'y préparer et à intervenir.